



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-330>

Département(s) de publication : **55, 08, 10, 51**

Annonce n° **26-330**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR LE DUC
SUD MEUSE

Correspondant : MME Martine JOLY, Présidente

Adresse : 12 Rue Lapique - BP 60559, 55012 Bar le duc cedex

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Adresse internet du profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_Oazjfti6ao

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Réalisation de l'étude préalable à la modification du site patrimonial remarquable de Bar-le-Duc

Lieu d'exécution et de livraison : 12 rue Lapique - BP 60559, 55012 Bar-le-Duc cedex

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Les prestations attendues pour chaque phase sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 01/04/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le marché est réglé à prix global et forfaitaire. Les prix sont révisables. Les caractéristiques des prix et les modalités de paiement sont développées au Cahier des clauses administratives particulières.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Commentaire sur les justifications : Cf. articles 4.2.2 et 7.1 du Règlement de Consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 18/02/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 202602A

Renseignements complémentaires : Instance chargée des procédures de recours Nom officiel :

Tribunal administratif de Nancy Adresse postale : 5, place de la Carrière Localité /Ville : Nancy Cedex

Code Postal : 54036 Pays : France Courrier électronique (e-mail) : greffe.ta-nancy@juradm.fr Téléphone

: 03 83 17 43 43 Fax : 03 83 17 43 50 Introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d

'introduction des recours : - Référé précontractuel : avant la signature du marché (article L.551-1 et du

code de justice administrative). - Référé suspension : avant la signature du marché (article L.521-1 du

code de justice administrative). - Référé contractuel : dans un délai 31 jours, à compter de la

publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-

cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du

contrat ; dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun

avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée

(article L.551-13 du code de justice administrative). - Recours en contestation de la validité du contrat :

dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis de publicité de la conclusion du

contrat. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.

521-1 du Code de Justice Administrative). Une fois exécutoire, le marché peut être consulté par toute

personne qui en fait la demande expresse, auprès du pouvoir adjudicateur (dans les limites fixées par

la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative notamment à la communication des documents

administratifs).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/01/2026